

Guide de survie dans la jungle du marché de l'électricité

Pourquoi il ne faut pas sortir du tarif réglementé

Que faire en cas de difficulté pour payer sa facture

Vingt propositions pour un service public de l'énergie respectueux des citoyen-nes et de l'environnement



attac



PRIVATISATION DE L'ÉLECTRICITÉ UN HOLD-UP SOCIAL, ÉCOLOGIQUE ET DÉMOCRATIQUE

L'électricité, on en aurait presque oublié son existence tellement la fée bleue est devenue banale dans notre quotidien. Elle nous nourrit (par la réfrigération ou la cuisson), nous éclaire, nous transporte (en train ou en métro), facilite les contraintes domestiques (grâce aux appareils électroménagers), nous ouvre une fenêtre sur le monde (par l'audiovisuel ou internet). Depuis 1946, l'électricité était considérée comme un bien commun relevant d'un monopole public assurant sa distribution dans les moindres recoins de l'Hexagone. Entreprises et usagers ont eu accès à une électricité à un prix raisonnable, même si plusieurs questions posent problème : recours au nucléaire sans choix démocratique, développement tardif et insuffisant des énergies renouvelables, absence de représentation des usagers au sein des instances d'EDF.

Cette époque est révolue : la Commission européenne et les gouvernements français successifs (Jospin, Raffarin puis Fillon) ont décidé de privatiser l'électricité et d'en faire un marché ouvert à la concurrence. Ce choix constitue un véritable hold-up contre l'ensemble des citoyens.

Un hold-up à la fois social, écologique et démocratique dont nous vous expliquons les mécanismes dans ce guide. Social, car les usagers, en particulier les revenus modestes, vont payer au prix fort la fin annoncée du tarif régulé, et les salariés subissent déjà les suppressions d'emplois qui accompagnent la libéralisation. Écologique, car mener des politiques d'économie d'énergie et de soutien aux énergies renouvelables n'est pas conforme aux objectifs du marché. La logique de rentabilité pousse à la consommation alors même que nous devons réduire nos émissions de CO₂ ! Démocratique, car les fournisseurs privés, dont EDF en voie de privatisation progressive, s'accaparent des équipements financés depuis soixante ans par les usagers, via leur facture d'électricité. Et sans que nous n'ayons eu notre mot à dire !

Ce petit guide est un premier pas : il a pour ambition de vous informer et de vous aider à ne pas vous laisser arnaquer. Mais cela ne suffit pas. Il est temps d'agir pour que l'électricité, et plus largement l'énergie, redeviennent un bien public.

LE TARIF RÉGLEMENTÉ, POURQUOI IL FAUT Y RESTER

Le tarif réglementé, ou régulé, est décidé politiquement : il est fixé par le gouvernement, sur avis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Jusqu'au 1^{er} juillet 2007, chaque particulier sur le territoire français - y compris les DOM - bénéficie du même tarif de kilowattheure, calculé par « péréquation tarifaire ». Sortir du tarif réglementé, c'est se soumettre aux aléas du marché.

La « péréquation tarifaire »

Elle est basée sur le principe de solidarité géographique entre usagers : la desserte des zones les plus rentables (agglomérations, zones peuplées) permet de financer celle des zones les moins rentables (zone rurale éloignée des villes). Cette égalité de traitement a été rendue possible grâce au contrôle des pouvoirs publics et à la situation de monopole qu'occupait EDF en tant que service public. Rappelons qu'une entreprise publique n'a pas de capital financier à valoriser ni d'actionnaires à rémunérer. Elle peut donc échapper à la logique financière d'hyper rentabilité (ce qui n'est plus le cas d'EDF, partiellement privatisée). Le caractère public d'une entreprise n'est cependant pas une garantie de démocratie. Celle-ci doit progresser avec un plus grand contrôle de la part des citoyens – qui la financent en tant qu'usager – sur les politiques tarifaires et la manière dont l'électricité est produite (développement des énergies renouvelables, recours ou non au nucléaire...).

Le tarif réglementé en danger

Le tarif réglementé de l'électricité est environ deux fois plus bas que le prix du marché. Constat gênant qui contredit l'argument libéral selon lequel le marché fait baisser les prix. L'existence de ce tarif est considérée par la Commission européenne comme incompatible avec la règle de la concurrence. Des mesures sont donc prises pour le supprimer progressivement. En France, l'existence du tarif réglementé est pour l'instant garantie jusqu'en 2010. Mais la direction d'EDF souhaite l'augmenter pour qu'il rejoigne le prix du marché. Les actionnaires d'EDF et les autres opérateurs privés y ont évidemment tout intérêt. Les seuls perdants seront les usagers. Citoyens, usagers et salariés d'EDF doivent se mobiliser pour éviter les augmentations du tarif réglementé et exiger son maintien en faisant pression sur leurs élus et le gouvernement.

Sortir ou pas du tarif réglementé ?

Depuis le 1^{er} juillet 2007, chaque particulier peut soit rester au tarif réglementé des opérateurs historiques (EDF pour l'électricité et GDF pour le gaz), soit en sortir et se fournir sur le marché à un prix librement fixé par le fournisseur. Attention ! Toute sortie des tarifs est irréversible. Les stratégies commerciales pour appâter le client sont alléchantes : le prix d'abonnement initial est bas mais ne sera garanti que pour une période limitée. Ensuite, gare à la mauvaise surprise ! Compte tenu de l'envolée des prix du marché, qui a été constatée quasiment partout chez nos voisins européens, on ne peut que vivement vous conseiller de rester au tarif réglementé et de boycotter toutes les offres qui vous obligent à en sortir.

Ce que nous proposons

- Que l'augmentation du tarif réglementé ne dépasse pas l'inflation
- Le maintien des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz au-delà de 2010 et dans le cadre d'un véritable service public de l'énergie contrôlé démocratiquement
- Le maintien de l'égalité de traitement entre usagers, que l'on vive en ville ou à la campagne
- La possibilité pour les particuliers de revenir au tarif réglementé
- La reconnaissance du droit d'accès de tous à l'électricité
- Une réflexion sur une politique tarifaire incitant chacun à faire des économies d'énergie sans pénaliser la satisfaction des besoins de base et les ménages les plus modestes, en instaurant par exemple un tarif progressif.

Plus d'infos :

La campagne « L'électricité n'est pas une marchandise » lancée par Attac :
<http://www.local.attac.org/marchev>
Signer la pétition pour l'abrogation des directives européennes :
<http://www.petition-elecgaz.org>

OUVERTURE À LA CONCURRENCE LES SEPT PIÈGES À ÉVITER



1. Si vous souscrivez une offre sur le marché « ouvert », vous ne pourrez plus revenir au tarif réglementé.
2. Le tarif réglementé est uniquement fourni par EDF pour l'électricité et par GDF pour le gaz. GDF, par exemple, peut vous proposer un contrat gaz + électricité (offre « bi-énergie ») mais cela signifie sortir du tarif réglementé de l'électricité.
3. Étudiez bien d'éventuels changements de contrats proposés par EDF car celle-ci peut également vous proposer des abonnements en dehors du tarif réglementé.
4. Les opérateurs privés (Poweo, Suez, Direct Energie...) peuvent vous proposer des offres en dessous du tarif réglementé. Mais ces offres auront une durée limitée (un an par exemple). Après, le fournisseur fixe librement le prix...
5. Les offres électricité « verte » ou « bio » relèvent du marché « ouvert », elles sont donc en dehors du tarif réglementé.
6. Si vous emménagez dans un logement neuf, vous serez obligé de souscrire une offre hors tarif réglementé pour le gaz à partir du 1^{er} juillet 2007, et à partir de 2010 pour l'électricité.
7. Si vous emménagez dans un logement dont le précédent occupant (locataire ou propriétaire) est sorti du tarif réglementé, vous ne pourrez pas y revenir et vous serez vous-même obligé de souscrire une offre sur le marché. Vigilance donc.

Le saviez-vous ?

Chez nos voisins européens qui se sont ouverts à la concurrence, le coût du kilowattheure pour les ménages a augmenté, entre 2002 et 2007, de 13,6% en Allemagne, de 17% en Espagne, de 21,5% au Royaume-Uni et de 55% en Suède. Pendant ce temps en France, la facture des particuliers est restée stable (-0,2%) (1). Mais celle des entreprises qui sont sorties du tarif réglementé a doublé entre 2004 et 2006 !

(1) Source : Eurostat, prix hors taxes calculés sur une consommation d'un logement de 90 m².

Plus d'infos :

L'UFC Que Choisir
(Union fédérale des consommateurs) a publié sur son site une série de questions/réponses pratiques liées à l'ouverture du marché et du gaz.
233, boulevard Voltaire, 75011 Paris.
01 43 48 55 48 - <http://www.quechoisir.org>

ÉLECTRICITÉ VERTE TOUT N'EST PAS ROSE !

Des fournisseurs (Direct Energie, EDF, Enercoop, Poweo, Suez...) font des offres d'électricité « verte » ou « bio », c'est-à-dire produite à partir d'énergies renouvelables : hydraulique, éolien, solaire, etc. Elle coûte plus cher que l'électricité non « verte » (charbon, fioul, nucléaire) mais son achat est présenté comme une action citoyenne pour en développer la production et préserver l'environnement. Attention aux idées reçues et aux discours marketing !

L'achat d'électricité verte favorisera-t-il les énergies renouvelables ?

Non. Le développement actuel de la production d'électricité à base de renouvelable n'a rien à voir avec le système de marché basé sur l'offre et la demande. Il découle au contraire de politiques incitatives adoptées par les États de l'Union européenne : ceux-ci subventionnent les énergies renouvelables ou ont instauré un tarif d'achat obligatoire qui incite les producteurs à investir dans l'électricité verte. En France, par exemple, EDF est obligée d'acheter toute production d'électricité à base d'énergie renouvelable (d'un particulier équipé de panneaux solaires ou d'une entreprise qui s'est dotée d'éoliennes). Tout producteur d'électricité verte (éolien, solaire, géothermie...) est donc assuré d'écouler sa production, qu'il y ait une demande de la part de clients ou non. Ce tarif d'achat est garanti 15 ans au minimum. Il est suffisamment attractif pour justifier l'investissement. En particulier pour l'éolien, où il assure au producteur un taux de rentabilité de l'ordre de 20 %. La décision d'un producteur d'investir dans un moyen de production d'électricité verte est donc indépendante de l'existence d'une demande sur le marché. Même sans clients identifiés, cette électricité aurait été produite et consommée dans l'anonymat, par l'ensemble des usagers.

Economisez l'énergie !

Individuellement, chacun peut contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par des économies d'énergie à domicile. Plus de deux tiers de notre consommation domestique d'énergie est liée au chauffage. Viennent ensuite l'eau chaude, l'éclairage, les appareils électriques puis la cuisson. Les quatre appareils électroménagers les plus gourmands en électricité sont le réfrigérateur (modèle américain), le four électrique, le congélateur et le sèche-linge.

Qui paie la production d'électricité verte ?

Le surcoût lié à l'obligation d'achat du kilowattheure vert est financé par une Contribution au Service Public de l'Énergie (CSPE). Celle-ci est répercutée sur votre facture. Elle est proportionnelle à la consommation, à l'exception des gros consommateurs (les grandes entreprises) qui ont le privilège de voir leur contribution à la CSPE plafonnée !

Comment agir concrètement en faveur des énergies renouvelables ?

Inutile de sortir du tarif réglementé et de s'exposer à l'envolée prévisible des prix du marché ! Au niveau individuel, les personnes souhaitant s'impliquer financièrement peuvent le faire dans des coopératives développant la production verte. Au niveau collectif, les citoyens doivent exiger que leurs choix en matière d'énergie se traduisent démocratiquement dans des politiques publiques respectant les principes du développement durable.

Le saviez-vous ?

Le « mixte électrique » français est composé en 2006 de 78% de nucléaire, 11% d'hydraulique, 10,5% de thermique classique (charbon et fioul) et 0,5% d'éolien et photovoltaïque. Soit 11,5% d'énergie renouvelable. Un véritable service public renouvelé doit être décidé de manière démocratique par l'ensemble des citoyens. Il devra permettre de développer la part de l'éolien, de l'hydraulique ou du solaire.

Plus d'infos :

Ademe

Les 160 espaces Info-Energie de l'Agence de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie dispensent informations et conseils sur les questions relatives à l'efficacité énergétique : des gestes simples pour économiser l'électricité aux aides financières accordées pour s'équiper en énergie renouvelable (chauffe-eau solaire...).

Numéro Azur (prix d'appel local) : 0810 060 050
<http://www.ademe.fr>

Réfléchir avant d'acheter

Les associations WWF et CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) proposent un guide d'achat pour l'électroménager (lave-vaisselle, congélateurs et réfrigérateurs) en fonction de la consommation de chaque appareil.

<http://www.guide-topten.com>

LE DROIT À L'ÉLECTRICITÉ GRAVEMENT MENACÉ

Le droit à l'électricité pour tous est inscrit dans la loi depuis le 10 février 2000. Plusieurs dispositifs sociaux et de prévention existent pour rendre effectif ce droit auprès des revenus les plus modestes et des familles endettées. Problème : l'ouverture du marché menace l'existence de ces dispositifs car aucune règle n'oblige les opérateurs privés à y contribuer et à les assurer.

Le tarif première nécessité (TPN)

C'est quoi ?

Une réduction de 30 % à 50 % du montant de l'abonnement et de la facture sur les 100 premiers kilowattheures mensuels consommés dans la résidence principale. Elle est reconductible par période de 12 mois.

Qui peut en bénéficier ?

Les ménages (une famille ou un-e célibataire) dont les ressources annuelles sont inférieures à 5 520 euros (soit 460 € par mois). Cette tarification spéciale était appliquée à 500 000 personnes début 2007.

Comment procéder ?

Si vous pensez avoir droit à ce dispositif, demandez à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (ou organisme équivalent), un certificat de droit au TPN à retourner au distributeur chargé du service public (EDF ou régie locale de distribution). Les distributeurs envoient ensuite aux familles concernées une attestation à compléter. Le délai de prise en compte est d'environ trois ou quatre mois.

Qui finance le TPN ?

Il est financé par le Fonds du service Public de l'Electricité qui est alimenté par une contribution au service public payée sur toutes les factures d'électricité. Le TPN devra être revu car seuls les usagers restés au tarif réglementé peuvent en bénéficier. Quid de ceux qui seront allés chez un opérateur privé ?

Que faire en cas d'impossibilité de payer sa facture ?

Pour les usagers en situation d'impayés, deux dispositifs existent pour éviter les coupures brutales :

- Le service maintien d'énergie (SME) assure une puissance de 3 000 watts aux usagers qui s'engagent à faire une demande d'aide au fonds de solidarité

logement (FSL) dans les 15 jours. Cette fourniture minimale en électricité est maintenue jusqu'à ce que l'aide sociale soit octroyée. La durée moyenne d'un SME est de trois semaines selon EDF.

- Le service minimum (SMI) assure une puissance de 1 000 watts à un usager en situation d'impayé quand EDF n'a pu le contacter. Celui-ci dispose de 5 jours pour entrer en contact avec EDF avant coupure de la fourniture (le déplacement sera facturé).

Attention : la mise en place du SME ou du SMI est facturée au client et l'énergie consommée payée au coût du contrat initial. Seul l'abonnement est réduit à 1,65 € par mois durant la période de service minimum.

Demander une aide sociale pour sa facture énergétique : le FSL

Un Fonds de solidarité pour le logement (FSL) existe dans chaque département. Cet organisme est compétent pour octroyer des aides pour le paiement des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone de votre résidence principale. Le FSL peut également vous délivrer des conseils pour réduire vos factures à venir ou en faciliter le paiement (conseil tarifaire, bilan de l'installation électrique...)

Les critères :

Pour calculer le montant d'une aide, le FSL se fonde sur les ressources du foyer, la composition de celui-ci et la part de la facture d'électricité dans les ressources du ménage.

Les délais :

Le consommateur dispose de quinze jours pour déposer sa demande au FSL avec l'aide des services sociaux du département. Le FSL en informe ensuite le fournisseur d'électricité et le maire dans un délai d'un mois. Lorsqu'une aide est attribuée, le fournisseur d'électricité doit proposer au consommateur des modalités pour le règlement du solde de sa dette.

L'avenir de ces dispositifs :

Le SME et le SMI sont financés par EDF. Les aides du FSL sont également financées par EDF (à hauteur de 20 millions d'€/an au titre de sa mission de service public), par les départements et, éventuellement, d'autres partenaires (syndicats de distribution électrique, Emmaüs, CAF, mairies...). Les aides d'EDF sont désormais réservées à sa clientèle. Les autres opérateurs privés n'ont, pour l'instant, aucune obligation.



Ce que nous proposons

- Mettre en place un « bouclier énergétique » en rehaussant le plafond de ressources pour bénéficier du TPN au moins au niveau du seuil de pauvreté (645 € par mois et par personne).
- Calculer des réductions plus importantes pour satisfaire les besoins réels.
- Réfléchir à un forfait gratuit qui couvrirait la consommation de base.
- Prendre en compte dans le calcul du tarif les particularités du logement (récent, ancien, isolé, etc..) et le type de chauffage (individuel, collectif, électrique ou autres).
- Faciliter les démarches administratives et réduire les délais.
- Exiger l'application du décret instaurant un moratoire sur les coupures d'énergie pendant l'hiver (du 1er novembre au 15 mars) pour les bénéficiaires du FSL.
- Placer l'écologie au service du social : mettre en place des outils de conseil et d'aides pour que les ménages en difficulté de paiement réduisent leur consommation d'énergie sans perdre leur confort (bilan énergétique, aides à l'équipement en appareils moins gourmands, travail sur l'isolation des bâtiments, etc.)
- Rétablir l'égalité des citoyens face au service public mise à mal par les disparités des pratiques et des moyens alloués par chaque département.

Plus d'infos :

Sur le TPN :

Numéro vert (gratuit) : 0800 33 31 23
(du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Sur les aides du FSL :

numéro vert (gratuit) : 0800 65 03 09
(24h/24h, 7 jours/7).

Stop aux coupures :

Association « droit à l'énergie – stop aux coupures »
31, rue Jean-Paul Sartre - 33320 EYSINES
<http://stopauxcoupures.free.fr>
En cas de menace de coupure : 06 67 47 00 35

Contre la précarité énergétique :

Réseau des acteurs de la pauvreté
et de la précarité énergétique dans le logement
Soutenu par l'Ademe et la Fondation Abbé Pierre
<http://www.precarite-energie.org>

QU'EN DISENT LES POLITIQUES ?

Attac avait interpellé chaque candidat à l'élection présidentielle sur leur position vis à vis de l'ouverture à la concurrence. Un seul a répondu (José Bové). Ce sujet est resté absent de la campagne, preuve qu'il en gêne plus d'un. Voici un résumé des positions des principaux partis.

UMP

Le parti de Nicolas Sarkozy est favorable à la libéralisation, quelles que soient les conséquences pour les usagers (et les entreprises) et malgré les réticences de certains élus. L'UMP souhaite accélérer la privatisation d'EDF, dont 87% du capital est encore détenu par l'Etat.

PS

Après en avoir été l'un des artisans, le PS reconnaît que cette libéralisation et les privatisations partielles qui l'ont suivie étaient une erreur. Il propose un moratoire sur l'ouverture du marché ; une renégociation des directives au niveau européen ; le retour à un pôle public autour d'EDF et de GDF. Leur position sur la politique expansionniste d'EDF et de GDF à l'étranger reste inconnue.

PCF, LCR et Gauche alternative

Le PCF prône un « pôle 100% public de l'Énergie », autour d'EDF et de GDF, mais semble trouver irréalisable de s'opposer à la volonté de la Commission européenne. La LCR, ainsi que José Bové, se sont de leurs côtés clairement prononcés pour un retour au monopole public.

Les Verts

Les Verts souhaitent qu'EDF et GDF soient des Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), assurant la production de l'électricité et du gaz. Deux autres EPIC seraient chargés du transport. Localement, la distribution de l'électricité et du gaz serait confiée à des établissements décentralisés. Enfin, ils condamnent le « jeu de monopoly » mené par EDF à l'extérieur de la France.

MoDem

Le MoDem est opposé aux privatisations d'EDF et de GDF, tout en étant favorable à l'ouverture du marché de l'énergie. Il souhaite l'inscription dans la loi d'un « service universel de l'électricité » qui garantirait à chacun l'approvisionnement « à un prix raisonnable ».

FOIRE D'EMPOIGNE DANS LE PRIVÉ

Bienvenue dans ce grand jeu de Monopoly qu'est devenu le marché libéralisé de l'électricité. Attirés par la perspective de nouveaux profits, producteurs ou simples fournisseurs investissent le terrain quand ils ne se rachètent pas entre eux. Voici une brève présentation des sociétés qui vont tout faire pour vous attirer hors du tarif réglementé.

Les moyens producteurs

Electrabel (Suez)

Le groupe belge appartient à la multinationale française Suez. Electrabel a acquis 49,9% du capital de la Compagnie nationale du Rhône, propriétaire de 19 centrales hydroélectriques. Electrabel dispose également de participations dans 2 centrales nucléaires et s'est payée fin 2006 la Société hydro-électrique du midi et ses 49 barrages hydrauliques, qui appartenaient avant à la SNCF. Electrabel ambitionne de rester le 2ème fournisseur privé d'électricité en France. De nouvelles centrales au gaz sont en projet.

Endesa

La major espagnole Endesa contrôle 65% du capital de la Société nationale d'électricité et de thermique (Snet), ancienne filiale des Charbonnages de France privatisée au début des années 2000. Endesa est ainsi devenue propriétaire de quatre centrales au charbon. Des centrales à gaz sont aussi en projet ainsi que des parcs éoliens. Endesa est la cible d'une OPA du géant allemand E.on et de l'italien Enel.

Les petits producteurs

GDF

L'ancienne entreprise publique se lance dans la production d'électricité et dispose déjà d'une centrale au gaz. D'autres vont voir le jour d'ici 2010 près de nouveaux terminaux de réception de gaz naturel liquéfié.

Poweo

Créé en 2002, Poweo est détenu, entre autres, par l'électricien historique autrichien Verbund et la famille Beigbeder. Poweo a réalisé un troc avec EDF qui lui donne accès à 160 MW/an de nucléaire en échange de la production d'une centrale au gaz prévue pour 2009. La construction d'autres centrales et une participation dans un futur terminal méthanier au Havre sont envisagées.

Les filiales européennes

Ce sont les filiales des grosses compagnies européennes : Enel (Italie), Vattenfall (suédo-allemand), EON et RWE (Allemagne), Centrica (Royaume-Uni) ou Atel (Suisse). Leur électricité est fournie par la maison mère via les interconnexions transfrontalières, achetée aux enchères à EDF ou via la holding Powernext qui gère le marché privé de l'énergie.

Les simples fournisseurs

Direct Energie

Ce fournisseur est fragilisé par l'absence de capacité de production. Dans le capital de Direct Energie, on retrouve l'investisseur Louis Dreyfus, ancien propriétaire de l'OM, ou le Crédit Agricole.

Enercoop

Cette Société coopérative, soutenue entre autres par le Crédit coopératif et Greenpeace, achète et revend de l'électricité d'origine « verte ». Son objectif est de promouvoir les énergies renouvelables dans un esprit coopératif.

L'ÉNERGIE, UN BIEN PUBLIC !

Éclairage, cuisson, réfrigération, chauffage... L'énergie est indispensable pour les besoins élémentaires de la vie, mais également pour se cultiver et s'informer (audiovisuel, internet...). Faire de l'énergie un véritable bien public, c'est permettre à toutes et à tous, aujourd'hui et demain, d'y avoir accès.

Permettre aux populations du monde entier et aux générations à venir de bénéficier d'une énergie à prix abordable suppose de convenir d'une répartition équitable des ressources énergétiques, d'éliminer les risques environnementaux majeurs et de développer les sources d'énergies renouvelables pour réduire la pollution et freiner le réchauffement de la planète.

Pourquoi l'électricité doit relever d'un service public

L'électricité, énergie particulière, doit relever du service public car :

Elle est un bien essentiel, à travers certains de ses usages. Elle est au cœur de la question énergétique, dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources, en particulier pétrolières.

La production électrique basée sur l'énergie fossile (charbon, fioul...) et nucléaire a un impact sur l'environnement au niveau planétaire. La première est très fortement productrice de CO₂ et contribue au réchauffement climatique, la seconde comporte toujours un risque d'accident majeur (type Tchernobyl) et est productrice de déchets radioactifs que devront gérer les générations futures.

Assurer un droit à l'électricité, le garantir dans le long terme et dans le respect de l'écosystème est incompatible avec la loi de la concurrence et du profit. Faire des profits signifie pousser à la surconsommation – donc à polluer davantage – et pratiquer des prix de plus en plus chers – donc exclure les ménages à petits revenus de l'accès à l'électricité. D'un point de vue écologique, peut-on laisser des entreprises privées financer ici une centrale au charbon ou là un réacteur nucléaire ? D'un point de vue social, qui garantira l'entretien des lignes électriques pour que chaque village ait un accès égal à l'électricité ?



Attention à la panne!

Il existe une raison supplémentaire pour refuser le marché : il ne fonctionne pas. L'électricité comporte des caractéristiques particulières – elle ne peut être stockée. Le système de marché est fondamentalement inadapté à cette spécificité. Il a entraîné de graves dysfonctionnements : coupures et pannes géantes en Californie, Espagne, Italie ou, en 2006, à travers toute l'Europe. En l'absence de visibilité sur l'évolution des prix, le marché, soumis à une logique de profit à court terme, est incapable d'initier les investissements nécessaires pour le futur.

Les missions d'un véritable service public de l'énergie en Europe et en France

- Assurer un droit effectif à l'énergie pour tous grâce à un prix abordable et à des tarifs sociaux pour les plus défavorisés.
- Donner la priorité aux économies d'énergie et à la réduction des consommations en privilégiant les solutions les plus efficaces.
- Développer, sous le contrôle des citoyens, des modes de production diversifiés et décentralisés, à base d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien...), qui intègrent les conséquences sociales et environnementales.
- Investir dans la recherche de la maîtrise de l'énergie et la production du futur.
- Faciliter les partenariats avec des initiatives coopératives ou associatives qui soutiennent la production d'électricité « propre ».
- Mettre en place des politiques de solidarité internationale pour aider les pays défavorisés à permettre l'accès à l'électricité pour tous et à développer la production à partir des énergies renouvelables.

Agir !

Attac France

66-72, rue Marceau, 93100 Montreuil-sous-Bois
01 41 58 17 40 - www.france.attac.org

Signez la pétition

pour l'abrogation des directives européennes :
<http://www.petition-elecgaz.org>

Aitec

L'Association internationale des techniciens, experts et chercheurs publie sur son site nombre de propositions sur la démocratisation du service public de l'énergie.
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris
01 43 71 22 22 - <http://aitec.reseau-ipam.org>

Résistance électrique et gazière

site d'information hébergé par l'Aitec :
<http://www.reseau-ipam.org/aitec/reg/>

Agents et citoyens actionnaires

Des actionnaires d'EDF et de GDF pas comme les autres. Leur objectif : « Des entreprises de services publics au service des citoyens et de la nation, guidées par la recherche de l'intérêt général ».
Aca EDF GDF - BP 2416, 69219 Lyon cedex
<http://www.aca-edfgdf.org>

Sud Énergie

<http://www.sudenergie.com>

Union syndicale Solidaires

<http://www.solidaires.org>

CGT

Des agents EDF-GDF « pour une expression différente » :
<http://www.edf-gdf-loire-cgt.com>

CFDT

La Fédération chimie et énergie de la CFDT :
<http://www.fce.cfdt.fr>

Vivent les services publics

Le site des Collectifs de défense et de développement des services publics :
<http://www.v-s-p.org>

Cler

Le Comité de liaison énergies renouvelables regroupe associations, institutions, entreprises ou collectivités locales. Des informations sur les aides financières pour réaliser des travaux ou sur les aides sociales sont disponibles sur leur site.
01 55 86 80 00 - <http://www.cler.org>

Remerciements à Héliène Cabioc'h, Anne Debrégeas, Daniel Faugeron, Eric Le Gall, Hervé Laydier, Christiane Marty, Pierre Masnière, Ivan du Roy.
Merci également au dessinateur du journal « O PIEDS DE NEZ » de Besançon.

Cet ouvrage a été imprimé sur papier 100 % recyclé, CyclusPrint
Photos : Grégoire Simon ; iStockphoto.com/Mariusz Szachowski, Alexander Hafemann
Conception graphique : Antoine Olivier (ovo.designers@free.fr)

Prix indicatif : 0,5 euros



Union
syndicale
Solidaires



Fédération Copernic



attac



Fédération Syndicale Unitaire

témoignage
chrétien
www.temoignagechretien.fr

Sud *Energie*